

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 22 JUILLET 1893.

No. 20

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

LES EXEMPTIONS DE TAXES

Les défenseurs du système actuel d'exemptions de taxes allèguent, pour maintenir le *statu quo*, la tradition et les coutumes, la haute autorité de ceux qui dans leur sagesse ont créé ce système.

A cette allégation de vétusté nous pourrions tout aussi bien opposer un plaidoyer de prescription, mais nous préférons nous en tenir à la simple raison.

Lorsque les exemptions de taxes ont été instituées, le pays était dans une condition entièrement différente de celle qu'il occupe aujourd'hui, et le maintien de ces privilèges est à la fois un anachronisme et une injustice.

Il n'est pas admissible avec les duretés de l'existence présente qu'un tiers de la population ne paye rien tandis que les deux autres tiers payent le tout.

C'est un principe contraire à toute idée et à tout principe social.

D'autant plus que l'argent ainsi épargné pour le bienheureux tiers est employé à restreindre la

portion productive d'impôt et à accroître la part de chacun.

Tel n'a pu être l'esprit du législateur qui n'a jamais eu l'intention de favoriser les accaparements de propriété et l'accroissement excessif des biens de main-morte.

Qu'on relise donc le Capitulaire de Charlemagne de l'an 811.

Cet empereur, un saint, écrivait ce qui suit aux Evêques de l'Empire en demandant aux gens d'Eglise de lui expliquer "en quoi on peut distinguer ceux qui quittent le monde de ceux qui y demeurent," et disait :

"Est-ce que celui-là a quitté le monde qui ne cesse tout le jour d'augmenter ses biens par toute sorte de moyens, en promettant le paradis et en menaçant de l'enfer pour persuader aux simples de se dépouiller de leurs biens et d'en priver leurs héritiers légitimes, lesquels sont ensuite réduits à vivre de brigandages ? Est-ce avoir quitté le monde que de s'adonner à la passion d'acquiescer jusqu'à corrompre, par argent, des témoins pour avoir le bien d'autrui, et de chercher des avoués et des prévôts cruels et avides ?"

"Les pauvres, ajoute-t-il dans le même Capitulaire, élèvent la voix contre ceux qui les dépouillent de leurs propriétés et ils crient également contre les évêques, les abbés et leurs avoués, et contre les comtes et les centeniers... Ils disent que si l'un d'eux ne

veut pas abandonner son bien à un évêque ou à un abbé, à un comte ou à un centenier, ceux-ci cherchent l'occasion de condamner le pauvre jusqu'à ce que tout à fait ruiné, il soit réduit à donner ou à vendre sa propriété."

Et un autre monarque non moins chrétien, Louis XV, effrayé du développement pris dans les colonies par les biens de main-morte, publiait un très remarquable édit dans lequel il met toutes les restrictions possibles à l'acquisition de biens de cette nature, dans des considérants solennels que nos législateurs devraient se rappeler chaque fois que leur est soumis l'acte d'incorporation d'une communauté religieuse :

Déclaration du Roi concernant les ordres religieux et gens de main-morte établis aux Colonies Françaises.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

Les progrès de la religion ont toujours fait le principal objet des soins que les rois nos prédécesseurs ont pris, et des dépenses qu'ils ont faites pour l'établissement des colonies de l'Amérique ; et c'est dans cette vue qu'ils ont cru ne pouvoir accorder trop de privilèges à ceux qui se sont destinés à y porter les lumières de la foi. Depuis notre avènement à la couronne, nous n'avons rien épargné pour soutenir et animer le zèle des communautés ecclésiastiques et des ordres religieux établis dans ces colonies ; et nous avons la satisfaction de voir que nos sujets y trouvent, par rapport à la religion, tous les secours qu'ils pourraient espérer au milieu de notre royaume ; mais d'un autre côté, l'usage que ces communautés et ces ordres religieux ont su faire dans tous les temps de leurs privilèges et exemptions, leur ayant donné lieu d'acquérir des fonds considérables, le feu roi, notre très honoré seigneur et bisaïeul, jugea qu'il était nécessaire d'y mettre des bornes ; il régla en l'année mil sept cent trois, que chacun des ordres religieux établis dans les Isles, ne pourrait étendre ses habitations au-delà de ce qu'il faudrait de terre pour employer cent nègres ; et ce règlement n'ayant pas eu son exécution, nous ordonnâmes, par nos lettres patentes du mois

d'août, mil sept cent vingt-un, qu'ils ne pourraient à l'avenir faire aucune acquisition, soit de terres ou de maisons, sans notre permission expresse et par écrit, à peine de réunion à notre domaine. L'état actuel de toutes nos colonies exige de nous des dispositions encore plus étendues sur cette matière. Quelque faveur que puissent mériter les établissements fondés sur des motifs de religion et de charité, il est temps que nous prenions des précautions efficaces pour empêcher qu'il ne puisse non-seulement s'y en former de nouveaux sans notre permission, mais encore pour que ceux qui y sont autorisés ne multiplient des acquisitions qui mettent hors du commerce une partie considérable des fonds et domaines de nos colonies, et ne pourraient être regardées que comme contraires au bien commun de la société, c'est à quoi nous avons résolu de pourvoir par une loi précise, en réservant néanmoins aux commuautés et gens de main-morte, déjà établis dans nos colonies, la faculté d'acquérir des rentes constituées d'une certaine nature, dont la jouissance leur sera souvent plus avantageuse, et toujours plus convenable à l'intérêt public, que celle des domaines qu'ils pourraient ajouter à leurs possessions.

On reconnaîtra sans peine la sagesse de cet édit dont l'observation stricte eût empêché le malaise dont nous souffrons aujourd'hui et qui était déjà prévu, il y a un siècle.

Mais ce n'est pas tout de constater le mal, il faut y apporter remède ; le seul remède possible est : que les communautés religieuses se laissent taxer.

Qu'elles aient donc la sagesse d'écouter l'un des leurs, l'abbé Dillon, lorsqu'il s'écriait à propos de la sécularisation des biens du clergé :

" Notre devoir serait de renoncer à cette propriété quand elle serait établie. On doit remettre à un bienfaiteur ce qu'on a obtenu de sa générosité quand ce bienfaiteur lui-même est

dans une position telle qu'il ne peut exister sans la remise de son bienfait."

Or nous sommes rendus à ce point critique. Le peuple est écrasé de taxes qu'il ne peut plus supporter et réclame à grand cris la remise de son bienfait.

Un retard serait criminel et fatal, et nous devons assez compter sur le patriotisme du clergé canadien pour penser qu'il s'exécutera de bonne grâce et ne nous forcera pas à lancer à la population canadienne le terrible avertissement que Mirabeau adressait au peuple français en une même circonstance :

"Ce qu'on veut, c'est que vous cessiez d'être sages, et qu'après avoir respecté la religion vous fouliez aux pieds la foi de vos pères, afin que votre chute dans l'impiété vous imprime un caractère odieux."

DUROC.

LES BIENS DU SEMINAIRE

L'origine, la valeur et les attributions des Biens du Séminaire de Montréal sont d'un intérêt tellement vif pour notre population canadienne-française que nous nous sommes astreint à un travail sérieux de recherches afin de réunir les documents historiques qui, sur la question, peuvent permettre de se former une idée de la façon dont les mandataires s'acquittent des obligations morales et légales des donataires.

Nous entendons être bien compris; nous ne faisons ici ni démagogie ni irrégion. Nous faisons de l'histoire et nous parlerons uniquement par la voix des documents officiels.

Nous prétendons prouver que les ressources accumulées par le Séminaire et messieurs de St. Sulpice sont détournées de leur objet primitif, que le Séminaire ne remplit pas les obligations qui lui ont été imposées et que nous avons le droit de lui demander des comptes.

Nous ne pensons pas que nous ayons jamais à redouter au Canada les excès épouvantables qui ont signalé dans le vieux monde le règlement final entre la population dépeuplée et opprimée et le clergé écrasant de richesse et de toute puissance.

Mais rappelons à ceux qui seraient tentés de l'oublier qu'une proposition fut votée à Paris par 568 voix contre 346 le 2 Novembre 1789, "le jour des morts, sur la motion d'un évêque, sous la présidence de Camus, membre du clergé et dans le Palais de l'archevêque de Paris" (Louis Blanc.)

Cette proposition était que :

"Tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces."

Non, fasse le ciel, que les choses se passent autrement et que les détenteurs du pouvoir ecclésiastique nous dispensent de ces cruels souvenirs en songeant d'eux-mêmes à cette grande parole de Mirabeau.

"Pensez-vous que le respect du peuple pour les ministres des autels fût moins religieux ou que sa confiance en eux fût ébranlée s'il n'était plus forcé de comparer leur opulence avec sa misère, leur superflu avec ses besoins, et ses travaux avec la rapidité de leur fortune?"

Pour bien faire comprendre les titres de propriété du Séminaire, nous sommes obligés de remonter à l'histoire de la colonie.

Le premier document établissant la colonie du Canada et indiquant le but de la fondation est le suivant :

Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent Associés pour le Commerce du Canada, contenant les articles accordés à la dite Compagnie par M. le Cardinal de Richelieu, le 29 avril 1627.

Le roi continuant le même désir que le défunt roi Henri-le-Grand, son père, de glorieuse mémoire, avait de faire rechercher et découvrir es pays, terres et contrées de la Nouvelle-France, dite Canada, quelque habitation capable pour y établir une colonie, afin d'essayer avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connaissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine; monseigneur le cardinal de Richelieu, grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation et commerce de France, étant obligé par le devoir de sa charge de faire réussir les saintes intentions et desseins des dits seigneurs rois, avait jugé que le seul moyen de disposer ces peuples à la connaissance du vrai Dieu, était de peupler le dit pays de naturels français catholiques, pour, par leur exemple, disposer ces nations à la religion chrétienne, à la vie civile, et même y établissant l'autorité royale, tirer des dites terres nouvellement découvertes, quel-

que avantageux commerce pour l'utilité des sujets du roi, etc. (Edits et Ordonnances, pages 5.)

Comme on le voit, il s'agit ici de colonisation purement et simplement et non de conquête. La compagnie est formée dans un but religieux, humanitaire et social et non mercantile.

Maintenant, nous allons suivre pas à pas les progrès de la fondation de St. Sulpice en indiquant les points notables.

L'ordre de St. Sulpice fut établi par Jean Jacques Olier, en vue de Villemarie (1640) (*Faillon, Vol. 1, page 386*).

M. Olier mettant dans les mains de Dauversière un rouleau de cent louis, lui dit : "Prenez ceci pour commencer l'œuvre de Dieu." Ce fut le premier argent donné pour l'œuvre de Villemarie (*Ibid. page 390*).

La société s'appela d'abord Notre-Dame de Montréal, composée de M. Olier, Dauversière et quatre autres (1641) (*ibid page 392*).

Dauversière et Faucamp obtinrent une donation de l'île de Montréal de M. de Lauzon le 12 juillet 1640. L'île leur était accordée en toute propriété (*ibid. page 394*).

Faillon indique également le but de l'institution dans la lettre au Pape Urbain VIII en 1643;

"Pour répandre la foi parmi les nations de la Nouvelle-France, notre Société a choisi le lieu appelé l'île de Montréal" (*ibid. page 398*).

Dauversière et Faucamp obtiennent de la compagnie de la Nouvelle-France, suite de la compagnie des cent associés, de nouvelles lettres de concession de l'île de Montréal, pour le Séminaire de St. Sulpice, "donnant en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité" avec défense de commercer sur les fourrures. (*Edits et Ordonnances, vol. 1, page 20*.)

Dauversière et Faucamp acceptent la donation sans condition et l'association du Séminaire de St. Sulpice se trouve constituée comme suit :

Et le vingt-unième jour de mars mil six cent cinquante, sont comparus par devant les dits notaires, les dits sieurs Pierre Chevrier et Hiérosme LeRoy, étant de présent de cette ville de Paris logés à la Fleur-de-Lis, rue des Marmousets, paroisse Saint-Pierre-aux-Bœufs; lesquels ont déclaré que *messieurs les associés pour la conversion des sauvages* de la Nouvelle-France en l'île de Montréal ci-dessus

designée, sont : Messire Jean-Jacques Ollier, curé de Saint-Sulpice; Mre Alexandre LeRageois, ecclésiastique; Nicolas Barreau, aussi ecclésiastique; Mre Roger du Plessis, seigneur de Liancour, duc de la Roche-Guyon et autres lieux, chevalier des ordres du roi; Mre Henry Louis Habert, seigneur de Montmort, conseiller du roi en ses conseils, et maître des requêtes ordinaires de son hôtel; Bertrand Drouart, écuyer, et Louis Séguier sieur de Saint-Germain, au profit desquels à ce présent et acceptant tant pour eux que pour Louis Dailleboust et Paul de Chomedey, écuyers, les dits sieurs Chevrier et le Royer de la Dauversière font en tant que besoin serait la déclaration ci-dessus à l'effet de la plus grande validité d'icelle; reconnaissant d'abondant iceux sieurs de Faucamp et de la Dauversière qu'ils ne prétendent aucune chose en la dite île de Montréal, forêts et habitations d'icelle et autres dépendances que comme associés avec les dits sieurs ci-dessus nommés, *et tous ensemble s'en font encore, en tant que besoin serait, donation mutuelle et réciproque irrévocable et entre vifs aux survivants les uns des autres, en cas de prédécès d'iceux, et au survivant et dernier survivant de tous en excluant à jamais tous leurs héritiers et ayant cause pour quelque cause et occasion que ce soit; donnant pouvoir au porteur en cas qu'il se trouvât nécessaire de faire insinuer les présentes partout où besoin sera, dont ils ont requis acte aux dits notaires à eux octroyé es études des dits notaires les dits jours et an que dessus, et ont signé* (*ibid. page 27*.)

Les associés du Séminaire de St. Sulpice de Montréal firent, par un acte de donation dont les considérants suivent, abandon de leurs droits au Séminaire de St. Sulpice de Paris :

Contrat de Donation au dit Séminaire, en date du 9 Mars 1663.

Pardevant les notaires garde-notes du roi, notre sire, en son Châtelet de Paris, soussignés.

Furent présents en leurs personnes Messire Pierre Chevrier, prêtre, seigneur de Faucamp, demeurant à Paris, rue Martignon, paroisse Saint-Thomas du Louvre, Messire Gabriel Quélus, abbé de Locdieu, demeurant à Saint-Germain-des-Prez, Paris, en la communauté des prêtres de l'église de Saint-Sulpice, Messire Jean Garibal, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires en son hôtel, et président en son grand conseil, demeurant au dit Saint-Germain, rue de Coulombier, Messire Antoine Barillon, chevalier, seigneur de Morangis, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et direction de ses finances, demeurant faubourg de Saint-Michel, rue d'Enfer, Messire Christophe Duplessis, aussi conseiller du roi en son conseil, seigneur et baron de Montbart, demeurant au dit Saint-Germain-des-Prez, rue du Petit Vaugirard, et Bertrand Drouart, écuyer, demeurant en l'hôtel d'Aiguillon, en la dite rue de Vaugirard, tous les dits susnommés *associés pour la conversion des sauvages* de la Nouvelle-France,

en l'Isle de Montréal, tant en leurs noms que représentant les autres associés, lesquels considérant les grandes bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur la dite isle de Montréal pour la conversion des sauvages, instruction et édification des Français habités en icelle par les soins de défunts Messieurs Ollier, de la Marguerie, de Ranty, et autres associés à l'œuvre depuis vingt années, et combien dans ces derniers temps messieurs du Séminaire Saint-Sulpice ont travaillé par leurs soins, et par leur zèle pour soutenir ce bon œuvre, ayant exposé leurs personnes et fait de fortes contributions pour le bien de la colonie et accroissement de la gloire de Dieu, désirant les dits sieurs associés contribuer de leur part pour seconder les pieux desseins des dits sieurs du Séminaire, et honorant la mémoire du dit sieur abbé Ollier, premier instituteur d'icelui et l'un des promoteurs et bienfaiteurs de l'œuvre, ils ont, après plusieurs conférences sur ce sujet, et pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, fait et font avec les dits sieurs du Séminaire les accords et conventions qui en suivent, c'est-à-savoir etc.

Enfin, le Séminaire de St. Sulpice de Paris fut mis en possession de l'Isle de Montréal par l'édit suivant qui est son titre définitif :

Etablissement d'un Séminaire dans l'Isle de Montréal, et amortissement pour la Seigneurie de la dite Isle.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre ; a tous présent et à venir, salut.

Les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, du faubourg Saint-Germain, des Prez, nous ont très humblement remontré que les sieurs de Faucamp, de Quaylus abbé de Locdieu, de Garibal, de Morangis, Duplessis et Drouart leur ont fait donation, par contrat du neuvième jour de mars mil six cent soixante trois, de la Seigneurie de l'Isle de Montréal en la Nouvelle-France, avec ses appartenances et dépendances, où ils ont envoyé des prêtres qui ont travaillé à la conversion des sauvages avec tant de succès qu'ils ont été conviés d'en faire passer jusques au nombre de quatorze, qui pourraient y établir une communauté, s'il nous plaisait leur accorder nos lettres sur ce nécessaires.

A ces causes, bien informés que nous ne pouvons rien faire de plus avantageux pour la propagation de la foi et pour l'établissement de la religion chrétienne dans nos États de la Nouvelle-France, et voulant favorablement traiter les dits exposants, nous leur avons permis et permettons par ces présentes, signées de notre main, d'ériger une communauté et Séminaire d'ecclésiastiques dans la dite Isle de Montréal, pour y vaquer, selon leurs intentions, conformément aux saints conciles de l'Eglise et ordonnances de ce royaume, à la conversion et instruction de nos sujets, et prier Dieu pour nous, nos successeurs rois et pour la paix de l'Eglise et de l'Etat ; et pour d'autant plus faciliter le dit établissement, nous

avons loué, agréé et approuvé, louons, agréons et approuvons la dite donation portée par le contrat du dit jour neuvième mars mil six cent soixante-trois, cy-attaché, sous le contre-scel de notre chancellerie, et de notre plus ample grâce avons amorti et amortissons à perpétuité la dite terre et seigneurie de Montréal comme à Dieu dédiée et consacrée, voulons qu'elle soit unie à perpétuité à leur société, sans pouvoir être obligée, ni hypothéquée, ni aliénée par aucun d'eux en particulier, pour quelque cause et raison que ce soit, pour en jouir par eux et leurs successeurs au dit Séminaire et communauté franchement et quittement, sans qu'ils soient tenus d'en vider leurs mains, nous bailler homme vivant et mourant, et de nous payer ni aux rois nos successeurs aucune finance et indemnité, droits de franc-fiefs, et nouveaux acquets et autres droits, dont nous les avons affranchis et affranchissons, et à quelque somme qu'ils se puissent monter nous leur en avons fait et faisons don par ces dites présentes, à la charge de payer les indemnités et autres droits dus à autres seigneurs qu'à nous,

A partir de ces documents qui établissent les titres de St. Sulpice à la propriété de l'Isle de Montréal et laissant de côté les édits qui n'ont trait qu'aux obligations religieuses, nous voyons le Séminaire traverser paisiblement les épreuves troublantes de la conquête et de 1837, et arriver enfin à la charte actuelle qui se trouve aux Statuts 3 et 4 Victoria chap. 30 et par laquelle aussi les Sulpiciens furent reconnus expressément par un acte du conseil spécial les maintenant dans la possession de leurs biens. Mais cette confirmation ne leur fut accordée qu'à la condition de jouir et de disposer de leurs biens pour les seules fins mentionnées dans l'acte, à savoir :

1. La desserte de la paroisse de Montréal.
2. La mission du lac des Deux Montagnes pour l'instruction morale et religieuse des Indiens Algonquins et Iroquois.
3. Le soutien du petit Séminaire ou Collège de Montréal.
4. Le soutien d'écoles pour les enfants dans la paroisse de Montréal.
5. Le soutien des pauvres invalides et orphelins.
6. Le soutien et le maintien convenable des membres de la corporation et de ses officiers ou serviteurs.
7. Le soutien de telles autres institutions religieuses de bienfaisance et d'éducation qui pourront être approuvées de temps à autre par le gouvernement de cette province. (Voir les S.R.B.C., ch. 42, sec. 2.)

Voilà les obligations publiques du Séminaire de St. Sulpice ; nous donnerons l'énumération

et l'évaluation de ses biens ; nous étudierons la façon dont il les emploie, puis les droits que nous avons de faire respecter les obligations acceptées et les moyens d'obtenir justice.

CHERCHEUR.

L'ÉDUCATION DE LA FEMME

(Ve ARTICLE.)

Puisque la femme canadienne ne sait pas attacher son mari au foyer, faute d'instruction ; puisqu'elle ne sait pas gouverner sa maison, faute de notions économiques ; puisqu'elle ne sait pas élever ses enfants, faute de confiance en son pouvoir ; puisqu'elle ne partage ni les travaux, ni les soucis de son époux, faute d'aptitudes, je me demande en quoi consiste son rôle et quelle supériorité elle a sur la femme orientale ?

L'éducation qu'elle reçoit la voue à une servitude perpétuelle. On en fait un être passif qui dépend de son mari et de son curé, mais il est bon d'observer qu'elle est plus soumise à celui-ci qu'à celui-là. Dispensée de tous les devoirs qui noblissent la femme, qui en fait l'ange du foyer, le conseiller et le soutien du mari, le modèle et l'adoration des enfants, y a-t-il au moins pour la malheureuse une compensation à son effacement ? Est-elle libre de sa volonté dans la sphère étroite où l'enferme un pouvoir égoïste dont elle est l'instrument inconscient ? Hélas ! non. Elle est subordonnée à tous les rongeurs de ménages, à tous les déserteurs des charges sociales, à tous les goinfres de sacristie. Elle ne sait bien qu'une chose, c'est que toutes ses pensées et toutes ses actions, celles de son mari et celles de ses enfants doivent être livrées à son directeur de conscience. Elle sait, ou plutôt elle croit que son rôle est accompli lorsqu'elle a inconsciemment espionné, dénoncé et livré à la cupidité ou à la colère d'un étranger obéissant à une discipline implacable, ceux pour qui la nature lui a donné des entrailles. Ses facultés aimantes, sa droiture naturelle, ses aspirations à la paix, à la tendresse, à l'amour sont étouffées dès le berceau, car la néfaste influence qui l'anéantit s'exerçait avant sa naissance sur ses ascendants. Elle n'est responsable ni de ses lâchetés ni de ses trahisons ; c'est le produit de l'atavisme.

* *

Dans les pays où la tyrannie cléricale a amené une réaction, la femme est le soutien moral, le conseiller clairvoyant de son mari. C'est un être agissant et pensant, non un objet mobilier commode ou incommode. Débarrassée de toute contrainte, elle n'a

qu'un objectif : le bonheur de son ménage. Ce souci ne l'éloigne pas de ses devoirs religieux ; il les complète, au contraire, et les fortifie. Seulement la femme sait faire la part des choses, et il n'est pas à craindre qu'elle confonde jamais ce qui est dû à Dieu avec ce que réclament ses ministres.

Ici, rien ne prévaut contre la volonté du clergé. Je connais intimement un excellent homme qui possède une intelligence supérieure et une instruction solide. Je dois dire, pour être véridique, qu'il n'a pas acquis cette instruction dans les collèges de la Province. Cet homme, depuis quelques années, a rendu de signalés services aux Jésuites. Mais alors que les bons Pères rémunéraient généreusement tous ceux qui participaient à l'œuvre commune, ils réclamaient gratuitement le concours de mon ami.

Il y a quatre mois, le pauvre homme perdit son emploi. Lui, sa femme et ses six enfants (il y en aura sept dans quelques jours) vivent depuis ce temps sur la chétive épargne du ménage ; quand ce pécule sera épuisé, si l'infortuné n'a pas trouvé un nouvel emploi, il lui restera la ressource d'aller voir dans quelles proportions nos somptueuses communautés philanthropiques exercent la charité chrétienne. Pour retarder le jour de cette expérience et peut-être lui en éviter l'amertume, je lui proposai, un jour qu'il me contait ses peines et me faisait part de ses inquiétudes, d'écrire régulièrement pour le CANADA-REVUE des articles de vulgarisation scientifique, spécialité où il excelle. Je me faisais fort, en raison de la situation difficile et imméritée où il se trouve, de lui faire obtenir par ce moyen un salaire modeste, mais régulier et sûr. Hésitant à prendre une décision si grave — pensez donc ! écrire sous un pseudonyme des articles de science aimable dans cet infâme CANADA-REVUE, — il se tourna vers sa femme, excellente créature, bien dévouée à son mari, mais plus dévouée encore à notre admirable clergé dont les moindres caprices font sa loi. L'examen de la question ne fut pas long et la réponse fut aussi catégorique qu'impolie. Je regardai mon ami à qui le rouge montait au visage ; il eut un imperceptible haussement d'épaules qui marquait la résignation. Je lui tendis la main pour prendre congé.

— Et les bons Pères ? lui dis-je, et M. le chanoine Y... ? et M. l'abbé Z... ? que font-ils pour vous ?

— Ils me plaignent et prient pour moi, fit-il avec un sourire navrant sous lequel se cachait le désespoir.

J'ai quitté mon ami, désolé. Je ne l'ai pas revu depuis, mais je sais que sa position n'a changé que pour s'aggraver. Il souffre en silence et sa femme

gémît nuit et jour. Malgré sa grosseur avancée, elle multiplie les neuvaines et les pratiques religieuses qui, tout excellentes qu'elles soient, manquent de qualité nutritives et ne valent pas, pour remplir la huche, les dollars de bon aloi que Filiatrault distribue à jour et à heure fixes à tous ses collaborateurs.

Voilà donc une famille aujourd'hui dans la détresse, demain dans la misère, par suite de la soumission bornée de la femme à la volonté despotique du clergé.

Que d'exemples analogues je pourrais fournir.

*
* *

C'est surtout à l'endroit des lectures que le clergé se montre intraitable. Depuis qu'il a dû apprendre à lire à ses sujets, — oh ! bien malgré lui, — il proscriit les livres avec rage. Le livre est aussi un éducateur, par conséquent, c'est un concurrent qu'il faut détruire, mais détruire réellement, par le feu. C'est le procédé le plus en honneur ; c'est le plus radical aussi.

Je connais à Québec un homme exemplaire à tous les points de vue. Ce serait un saint s'il pouvait y avoir des saints chez les laïques pères de famille. La jeunesse de cet homme a été préservée de toutes les tentations, de tous les faux pas, de toutes les mauvaises fréquentations, c'est-à-dire de tous les périls, par..... devinez par qui ?..... par Alexandre Dumas !

Oui, de l'aveu même de cet homme, les récits attachants d'Alexandre Dumas n'ont laissé dans son esprit que des souvenirs joyeux et des impressions avouables. Au lieu d'aller à l'hôtel, de participer à des piques-niques onéreux, de courir la brune et la blonde, il lisait les merveilleux romans de Dumas. Un beau jour, le confesseur de sa femme lui imposa un sacrifice douloureux ; il lui fallut brûler sa bibliothèque. Ce qu'il fit sans comprendre la nécessité de cet autodafé. Mais il m'a avoué qu'il ne serait pas aujourd'hui de si bonne composition. Ce qui me fait croire à la vérité de ses regrets, c'est qu'il recommande à son fils aîné, qui a dix-huit ans, la lecture de son auteur favori. Comme ce plaisir suffisait au père, il suffit au fils qui n'a jamais mis les pieds à l'auberge et ne les y mettra probablement jamais.

Si nous voulions étudier cette question des livres, nous arriverions à cette conclusion : il n'y a pas de mauvais livres, il n'y a que de mauvais lecteurs.

Mais cette étude nous éloignerait de notre sujet. Pour n'en pas sortir, disons que les ouvrages profanes que l'on met entre les mains de la jeunesse sont cent fois pires que les délicieux et inoffensifs romans que

l'on bannit avec tant de férocité. Quand je pense que les romans du pieux, du doux Souvestre sont à l'Index, cela me fait bondir !

Tout le monde connaît *les Contes du Chanoine Smith*, contes destinés au jeune âge et qui forment une demi-douzaine de volumes. Eh bien, je prétends que ces contes sont extrêmement dangereux pour la jeunesse. L'invariable canevas de ces contes, le voici :

Un enfant, garçon ou fille, devient orphelin à six ans, quelquefois à sept. Cet enfant est abandonné. Il n'a ni feu ni lieu. C'est un petit vagabond qui erre dans les villages ou dans les bois, vivant de fruits sauvages et de la charité publique. Seulement cet enfant est pieux. A chaque instant du jour ses petites mains se joignent et une prière pure sort de ses lèvres innocentes pour monter vers Dieu. Il a perdu le souvenir de ses parents, mais il a conservé celui de sa bienfaitrice trépassée, la riche Madame qui habitait le château. Il ne manque pas de se rendre journellement au cimetière pour prier sur la tombe de la bonne dame et pour renouveler les fleurs placées dans une corbeille sur son tombeau. Un jour, après une prière plus servente que de coutume, l'enfant enlève les fleurs fanées et trouve un trésor au fond de la corbeille. Si c'est un garçon il se fait moine, si c'est une fille elle se fait nonne ; mais dans tous les cas, le trésor a été remis à M. le curé pour être employé en bonnes œuvres, en reconnaissance des soins paternels que ce bon curé a accordés à nos petits vagabonds.

C'est la moralité de l'histoire.

J'ai peut-être le goût perverti, mais je préfère la morale du laïque Jean de La Fontaine :

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Quelle impression les enfants qui savourent ces contes reçoivent-ils ? Quel enseignement, quelle leçon pour eux ?

Un enfant de six ans livré à ses seules ressources et subsistant plus de quarante-huit heures, c'est plus qu'invraisemblable, c'est un scandaleux mensonge. Et M. le curé, et toutes les bonnes âmes du village qui ne recueillent pas cet enfant, ne sont-ce pas des monstres ? Et quel exemple de dignité dans cette apologie de la mendicité ! Quel mysticisme dans cette accumulation d'ineptie ! Quelle préparation aux luttes et aux devoirs de la vie.

Voilà les sottises dont on bourre l'esprit de nos enfants. Plus tard, on leur permet d'autres lectures, mais il ne faut pas qu'elles s'écartent du Psautier de David. S'ils parcouraient des livres profanes, ils seraient irrémédiablement perdus.

Qu'une jeune femme lise un roman de Georges Ohnet, *Serge Panine* par exemple, c'est fini. Elle

apprendra comment une femme de tête et de cœur peut faire prospérer sa maison, comment elle peut suppléer à l'incapacité de son mari, comment elle doit aimer son enfant et le défendre lorsqu'il est menacé, comment, en un mot, elle peut se passer d'un souffleur et d'un parasite.

En vérité de tels ouvrages sont par trop subversifs. Leur propagation n'amènerait peut-être pas la fin du monde, mais marquerait sûrement la fin du règne de la théocratie.

Ce qui serait dommage.

LUPUS.

L'AVENIR

IV

LES DETTES FÉDÉRALE ET PROVINCIALE.

(Suite.)

L'émigration une fois indiquée comme l'un des motifs qui nous empêchent de prospérer, étudions maintenant les causes qui provoquent l'émigration et, pour cela, commençons par la comparaison de notre dette et de celle des Etats-Unis.

On sait que la plus forte partie de la dette des Etats-Unis a été contractée à un taux d'intérêt exorbitant et dans un moment où les bons ne rapportaient encore que 50 0/0 de leur valeur nominale. Bien des gens ont supposé alors que la population ne se laisserait pas convaincre de racheter pour \$100 d'or un bon qui n'avait été acheté que pour \$50, mais la démocratie américaine s'est montrée scrupuleusement honnête et ses créanciers ont reçu intégralement la somme convenue.

La dette fédérale nette des Etats-Unis le 30 juin 1892, était de \$841,500,000 ou \$14 par tête de population, suivant les chiffres de 1892. La dette fédérale nette du Canada à la même époque était de \$241,100,000, soit \$50 par tête.

Les frais d'intérêt annuel de la dette des Etats-Unis sont tombés de \$146,000,000 en 1866 à \$23,000,000 aujourd'hui.

Les frais nets d'intérêt sur la dette du Canada se sont élevés de \$4,400,000 en 1868 à \$8,700,000.

La dette nette des Etats et Territoires pris séparément en 1890 était de \$223,000,000.

Les dettes nettes de nos provinces ne peuvent pas être évaluées correctement, mais elles doivent dépasser \$25,000,000, et dans la plupart des cas, l'actif est d'une valeur très douteuse.

Le total des dettes fédérales, des dettes d'Etats, de comtés, de cités, de villes et de districts scolaires des Etats-Unis, c'est-à-dire de la dette en bloc, s'élevait en 1890 à \$32 par tête, ou à peu près les deux tiers du montant qui correspond par tête au contribuable canadien pour la dette fédérale seulement. Il n'y a pas au Canada de rapports qui indiquent à combien se montent les dettes municipales, mais on sait qu'elles sont élevées.

De même il n'est pas possible d'établir une comparaison entre les dettes hypothécaires des deux pays, car les Etats-Unis seuls fournissent à cet égard des renseignements officiels.

En nous bornant donc aux dettes fédérales et provinciales et aux dettes d'Etat, les Américains doivent, par tête \$18, tandis que nous en devons \$55.

Ou, pour présenter la chose d'une autre façon, une famille de cinq personnes aux Etats-Unis a à porter le poids de \$90 de dette et au Canada, \$275. Le poids des intérêts à payer est, au moins, en proportion.

De temps à autre, dans ses discours sur le budget, Sir Richard Cartwright a cité des chiffres pour prouver que, sur toute la ligne, le Canada est plus lourdement taxé que les Etats-Unis, sans compter que les Américains sont plus à même, par suite de leur capital disponible, de faire face à la taxation.

Cet avancé peut être exact, mais la comparaison est difficile à établir parce que les systèmes financiers des deux pays sont différents.

Ici, le trésor fédéral accorde des subventions aux provinces pour leur permettre de faire face aux frais de leur gouvernement local, tandis qu'aux Etats-Unis chaque Etat doit se suffire et fouiller ses poches pour subvenir aux dépenses locales à même ses propres ressources. Il y a encore d'autres différences qu'il est inutile de décrire au long; par exemple, rien dans nos finances canadiennes ne correspond aux sommes énormes que les Américains payent comme pensions de retraites ou pour les fonds de rachat.

On pourrait également faire une comparaison sur les sommes perçues comme taxes douanières dans les deux pays: l'année dernière \$174,000,000 aux Etats-Unis et \$20,500,000 au Canada, mais la comparaison n'est pas exacte.

Un fait indiscutablement exact, c'est que le poids général de la dette a diminué aux Etats depuis 1867 et augmenté au Canada.

Le système d'octroi de subventions fédérales aux provinces est évidemment vicieux. Il engendre l'extravagance et provoque des tripotages pour l'augmentation des subventions qui ne font que gonfler la dette du Canada.

A l'exception d'Ontario, toutes les provinces s'enfoncent dans les dettes, les dépenses annuelles dépassent les recettes avec une infatigable régularité, et avant longtemps s'imposera la nécessité de ce que l'on appelle par euphémisme un "rajustement."

Québec est dans une situation désespérée, et si la province n'est pas secourue à temps, elle pourrait fort bien être tentée de répudier sa dette. Or, ce secours utile ne pourrait se faire qu'au prix d'une dette additionnelle de vingt à trente millions pour le Canada, car Ontario exigerait à coup sûr une compensation. Ontario paye les trois-cinquièmes des dépenses fédérales, et si les provinces recevaient vingt millions, il lui en faudrait recevoir autant, c'est-à-dire mettre à son crédit l'intérêt de vingt millions, tandis qu'il lui faudrait payer au trésor fédéral les trois-cinquièmes de l'intérêt de l'augmentation de quarante millions — une mauvaise transaction, à coup sûr.

La mauvaise situation financière de la Province de Québec et des provinces maritimes est due principalement à l'extravagance et surtout au fait que le gouvernement de ces provinces paye pour une foule de services qui, dans Ontario, sont à la charge des conseils municipaux et aux frais des contribuables municipaux. L'arrangement est parfaitement injuste. L'entrée dans l'union américaine serait certainement avantageuse pour Ontario qui n'aurait là qu'à pourvoir à ses propres dépenses locales. Pendant des années encore cette province pourrait s'abstenir de taxe directe à cause de la plus-value donnée à ses forêts et à ses mines et de l'augmentation des recettes qui en proviendraient.

C'est le système des États américains qui veillent à leurs dépenses, sachant bien que Washington ne paiera pas le compte et qui ne se lancent pas dans des entreprises sans en savoir le prix. D'ailleurs, pour plusieurs, un article de la constitution fixe le chiffre de la dette qui ne doit pas être dépassé. D'autres, comme le Michigan et le Kansas, ont des dispositions constitutionnelles qui empêchent les gouvernements d'État d'entreprendre des travaux intérieurs, laissant ce soin à l'entreprise privée. Par tant, l'idée d'économie prévaut; s'il se présente quelquefois des abus, ce n'est pas par extravagance.

D'ailleurs, il est à noter que la dette nette de Québec est aussi forte que les dettes de tous les États de la Nouvelle-Angleterre et que celles de la Pennsylvanie, du New-Jersey et de New-York réunies.

Les partisans de l'état colonial cherchent à se défendre en disant que si nos voisins ont payé avec une facilité surprenante leur dette fédérale, il n'en est pas moins vrai que cette dette ne représentait que de la poudre et des balles, tandis que la nôtre n'a été créée que pour répondre à des besoins pressants et intéressants. Un Américain répondrait peut-être que la dette fédérale a servi à effacer de l'écusson de son pays la tache de l'esclavage et à faire des bagnes du Sud une contrée prospère. Il ajouterait aussi, qu'en dépit du merveilleux rachat de leur dette — mille millions en dix ans — les Américains n'ont pas négligé les travaux intérieurs et que, par exemple, ils ont maintenant en exploitation 165,000 milles de chemin de fer ou autant que l'Europe toute entière. La différence entre le Canada et les États-Unis est la suivante : — le travail de huit millions d'émigrants qui se sont établis là dans les vingt dernières années, combiné avec l'activité naturelle et le capital de la population a permis d'accomplir ces entreprises à peu de frais pour le trésor public et de racheter une large part de la dette, tandis qu'au Canada nous avons été obligés, par suite de l'émigration, de recourir pour un montant plus considérable relativement aux subventions publiques et nous avons ainsi tiré moins de profit de l'énergie productrice de notre population.

(A continuer).

— Achetez vos tapis à la maison Baylis, 1837 rue Notre-Dame, (James Baylis Manufacturing Company) et vous serez entièrement satisfaits de vos achats.

LE GALLICANISME ET M^{me} DE MAINTENON

Un certain Docteur du nom de Maupied, qui s'intitule également Monseigneur, a entrepris un éreintement général du gallicanisme, dont trente-deux autres Monseigneurs, non moins respectables, avaient établi la haute valeur.

Néanmoins, comme M. Tardivel nous assure que ce docteur a été le premier à faire proclamer le pape infallible, il doit avoir conservé pour lui un peu de cette remarquable qualité.

Voici ce qu'il dit du gallicanisme :

Le gallicanisme, dit-il, semi-protestantisme et transformation hypocrite du jansénisme, est la source de toutes les erreurs qui ont aveuglé même les esprits supérieurs, causé toutes les défections contre l'Église et la constitution chrétienne de la France. Il faut remonter jusqu'au césarisme, arien, nestorien, eutychien, monothéliste de Constantinople; et lui-même avait, dans les hérésies juives des premiers siècles chrétiens, sa racine sur laquelle ont pullulé toutes les autres hérésies.

Le pauvre gallicanisme n'a qu'à bien se tenir car son accusateur continue ainsi :

La gravité de cette erreur est démontrée par ses funestes conséquences. Elle pénétra dans le monde laïc des parlements, et fut la cause de la décadence du clergé, dont elle infesta les plus éclatants génies, tels que Bousset, etc. Le gouvernement de Louis XIV fut à deux doigts du schisme. Le sens chrétien du roi, éclairé par de pieux personnages, en arrêta la consommation.

Personne n'ignore de quels pieux personnages il s'agit ici : M^{me} de Maintenon et la bande de Jésuites qu'elle traînait à ses trousses; mais nous saisissons cette excellente occasion pour faire connaître un peu cette reine très chrétienne dont un auteur français, M. N. Blanpain, vient de raconter les peu édifiantes aventures.

Nous profitons de la vacance pour donner, d'après *La Revue des Livres*, un aperçu de cette brillante et instructive étude :

Nous y voyons une jeune personne de bonne famille, Françoise d'Aubigné, devenue gardeuse de dindons par des circonstances assez curieuses, laisser cueillir sa première fleur par un rustre campagnard borgne, bossu et boiteux, puis, après des aventures sans nombre, la voilà épouse légitime de Scarron. Les faux pas de Françoise ne sont plus à compter devant la vie et après la mort du spirituel cul-de-jatte. La misère étroit la veuve, et bientôt nous la voyons reine de la main gauche. Certes, aucun roman d'imagination n'a produit un portrait de femme d'une plus

incroyable invraisemblance, et pourtant c'est de l'histoire. Mais celle qui devint Mme de Maintenon, celle qui finit par dégoûter Louis XIV de la vie du monde, lui fit renoncer à toutes ses maîtresses et l'obligea à ne s'occuper que du soin de son âme, quelle femme était-elle donc ? Une passionnée ? Non. Désabusée de la vie dès sa jeunesse, elle cherchait seulement des consolations dans l'amour. Plus tard elle y a voulu trouver un adoucissement à la misère qui l'étreignait, enfin elle s'en servit pour escalader un trône sur lequel elle s'assit après avoir fait bénir son mariage secret par l'Église. Très compliquée cette femme.

Dans sa jeunesse, le roi avait mis à la mode les plaisirs galants ; mais sous le règne de Françoise d'Aubigné, les courtisans ne pouvaient plus s'y livrer qu'avec des précautions infinies, car la dévote marquise ne plaisantait point en si grave matière. Louis XIV lui-même ne pouvait s'empêcher de bâiller d'ennui quand il comparait le riant passé au sombre présent : l'ennemi envahissait la patrie ; Paris triste, consterné ; l'hiver et la famine exerçant partout leurs ravages. Vainement Mme de Maintenon essayait-elle de ranimer la bonne humeur du monarque en lui préparant tous les jours de nouvelles distractions ; l'ennui surnageait. Elle tenait un registre ouvert des incartades conjugales des nobles de la cour, mais le roi en écoutait sans plaisir le récit, et c'était à contre cœur, qu'obéissant aux ordres de sa sévère compagne, il faisait parvenir aux seigneurs qui tentait le fruit défendu, l'invitation de *bien vivre avec leur femme*. Mme de Maintenon savait tous les secrets des familles. Le résultat de cette inquisition fut de rendre le vice plus subtil, plus avisé, plus prudent. La dissimulation devint une nécessité. Cette époque fut par excellence le siècle de la perfidie, de la trahison, résultat de l'hypocrisie religieuse. Grâce à ces réformes, l'alliée des jésuites avait fait des seigneurs français des mannequins ; mais en même temps le roi était dévoré par l'ennui, et dans l'amertume de ses vaines tentatives, pour le distraire, la vieille favorite se prenait à murmurer :

— Ah ! quel supplice d'avoir à amuser un homme qui n'est pas amusable !

Louis XIV n'était plus amusable, en effet : livré aux pratiques pieuses, aux pèlerinages, à la vénération de petites reliques dont il se couvrait le corps, aux cas de conscience, il n'osait même plus mettre un pied devant l'autre de peur de faire un pas vers la damnation. Mme de Maintenon, lasse de sa grandeur, ressemblait à ces oiseaux dégoûtés des bonbons et qui ne sont plus sensibles qu'à la tristesse de leur cage.

— Je l'ai vue quelquefois, disait Mme d'Aumale, chagrine, inquiète, malade, prendre l'air le plus riant et le ton le plus satisfait, divertir le roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétitions, sans bâillements.

Mais aussitôt que Louis XIV s'était éloigné, le sourire s'effaçait des lèvres de la marquise ; le masque de gaieté que chaque matin elle mettait sur sa figure tombait et laissait voir la tristesse, l'ennui et le dé-

goût, car elle n'avait jamais aimé Louis XIV. Épuisée de fatigue et d'émotions comprimées, elle tombait sur un siège ; des cris, des larmes soulageaient un instant son cœur oppressé.

— Ah ! si je pouvais quitter ce pays ; mais je n'en suis plus la maîtresse. Pourquoi, mon Dieu, pourquoi m'y avez-vous attachée ?

L'infortunée oubliait que son malheur était son propre ouvrage. Immobile et plongée dans une sombre rêverie, elle s'écriait :

— Une vie de dissimulation pour l'isolement et la contrainte ! Ah ! qui voudrait pénétrer dans la carrière de la vie, s'il fallait y entrer par la fin ?

Mot profond dont Mme de Maintenon avait tout lieu d'appliquer à son existence, bien que les commencements de celle-ci aient été non moins tristes que sa fin.

“ La philosophie, disait-elle, nous met au-dessus des grandeurs, rien ne nous met au-dessus de l'ennui. ”

Elle oubliait sa jeunesse, le temps où, seule en sa chambrette, reléguée sous les combles de la maison de Mme d'Olonne, là aussi elle avait connu l'ennui, jusqu'au jour où elle rencontra le jeune étudiant Fadio Lamorinière ; ah ! alors elle trouvait quelque chose à mettre au-dessus de l'ennui : l'amour.

Mais, en somme, cette femme est une débauchée mystique, ou plutôt la peur du châtement dernier restait toujours en elle. Cela provenait de son éducation, de la lutte qu'elle avait dû subir pour conserver sa religion (elle était protestante) avant d'abjurer contrainte et forcée. Put-elle jamais compter exactement le nombre de ses amants ? et cependant, elle ne fut pas une débauchée.

Mgr. Maupied appelle cela un pieux personnage.

Chacun son goût.

LECTEUR.

UNE LEÇON

M. Tarte adresse à un certain curé Cochard, que s'est plaint de la rature du mot *catholique* dans la constitution de la fameuse Fédération des Sociétés St. Jean-Baptiste, les remarques suivantes :

M. Cochard est un prêtre français venu ici il y a quelques années à peine, et il nous semble s'aventurer imprudemment en des matières où sa compétence est plus que douteuse. Nous demandons permission de conduire nos affaires nationales au meilleur de notre jugement. Toujours heureux de recevoir des conseils et des concours éclairés, nous n'aimons point que des gens qui connaissent peu ou point les conditions spéciales dans lesquelles nous vivons s'arrogent la mission de nous réfuter.

En France, où M. l'abbé Cochard a puisé ses inexorables principes, les trois quarts de la population ne vont plus à l'église. *Il nous est arrivé ici de temps à autre des accidents qui sont de nature à faire com-*

prendre à tous ceux qui ne sont point tout à fait dépourvus de clairvoyance, qu'il est dangereux de soumettre à de trop rudes épreuves la bonne volonté des Canadiens-français.

M. Cochard a un champ d'action ouvert à son zèle à Cornwall, où grand nombre de nos compatriotes ont presque perdu la connaissance de leur langue, malgré la présence au milieu d'eux d'un curé français.

Non : dans les matières libres, absolument libres comme l'organisation d'une société nationale, il ne faut point poser au dogme, comme le fait M. l'abbé Cochard. Les Canadiens-français qui sont d'un avis contraire au sien ont plus d'intérêts que lui en ce pays, et savent mieux que lui comment en prendre soin.

J. ISRAEL TARTE.

LES ECOLES RURALES

Voici maintenant un curé et un journal extra-bien-pensant qui avouent que nos écoles rurales sont pitoyables.

Nous finirons peut-être par avoir raison, de l'aveu même de nos adversaires.

Voici ce qu'écrivait le *Nord* à propos des écoles de Ste. Agathe :

Nos écoles — Dans son prône, dimanche dernier M. le curé n'a pas accordé *moult* compliments à nos écoles, et il avait bien raison. Il faut avouer que les parents, les institutrices et les enfants ne les ont pas volés ces compliments, ou plutôt ces reproches. Le plus grand tort, cependant, appartient aux parents.

Pour porter du lait aux beurrieres afin de se faire quelques sous, on trouve bien le moyen de s'entendre et de faire 3, 4 et même 5 milles.

Cependant, quelle est la valeur de ce lait à côté de cette éducation que vous pourriez donner à vos enfants ? L'hiver vous n'avez rien ou presque rien à faire. Pourquoi plusieurs voisins s'entendent-ils pas ensemble pour mener en voiture ces enfants à l'école à tour de rôle ? Mais, d'un autre côté, comment voulez-vous que les enfants soient portés à diriger leurs pas vers cette école, qui n'est qu'uneasure, mal éclairée, sur les murs de laquelle on ne voit une seule gravure. Pas de tableaux où l'on peut étudier l'histoire de son pays, admirer les hauts faits d'armes de nos ancêtres, pas de statuettes pour nous rappeler les sacrifices des patriotes de '37, rien, en un mot, qui peut porter l'enfant à aimer son école, ses ancêtres, son pays. *Un crucifix noir, pondreux, des morceaux de cartes de géographie, un vieux pupitre, des bancs chancelants et sans dossiers, et un balai dans un coin, voilà à peu près tout l'aménagement, de nos écoles.* Mais vous, compatriotes qui aimez à citer les américains comme des modèles de progrès, pourquoi ne les imitez-vous pas quand il s'agit de la construction des écoles ? Ils ont de belles écoles, avec de beaux jardins et de bonnes institutrices, dont le salaire est payé plus généreusement qu'ici.

Au Nouveau Brunswick, dans les pauvres municipalités j'y ai vu de belles écoles, bien éclairées et pourvues de bonnes institutrices, auxquelles on accorde, sans répugnance, des salaires annuels de \$250 à \$300, tandis qu'ici on paie, en maugréant, la modique somme de \$100.

Pourquoi n'aurions-nous pas à Montréal comme à Frédéricton des écoles normales pour les jeunes filles, où elles pourront se perfectionner dans la pédagogie ou l'art d'enseigner ? Mais si vous exigez d'une jeune fille qu'elle sacrifie de l'argent dans une école normale durant 2 ou 3 ans, il vous faudra accorder un salaire plus rémunérateur qu'aujourd'hui. Vous ne payez pas vos institutrices, mais aussi vous avez pour votre argent ; alors, ne vous plaignez pas.

En attendant mieux, vous jetez votre argent à l'eau, l'éducation de vos enfants se perd, et l'enfant se dégoûte de son pays en même temps que de son école.

Si nous avions eu le malheur de dire la moitié de ce qui précède, nous nous serions fait écharper.

Pourtant, cela va passer tout seul.

MAGISTER.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA

(EDMOND HARDY, Editeur, 1637 rue Notre Dame)

Achille Fortier, (Prix \$1.00)

Nos remerciements à M. Hardy pour l'envoi de cette œuvre canadienne. C'est une heureuse idée qu'a eue M. Hardy, grouper ensemble vingt de nos vieilles chansons canadiennes, et de faire composer par M. Achille Fortier d'un accompagnement demandé depuis longtemps déjà dans la mélodie. Tout en conservant la simplicité rustique de nos chants canadiens, M. Fortier a su donner un cachet tout particulier à l'accompagnement, qui rappelle l'école des auteurs modernes, tels que Saint-Saëns, Dubois, Massenet, etc. Espérons que M. Fortier n'en restera pas là et qu'il continuera la série.

Les journaux catholiques, y compris le *Star*, ont annoncé avec joie que l'hon L. P. Pelletier s'était rendu à Montréal pour aider les Sœurs de la Charité de Québec à négocier un emprunt de \$90,000 pour payer les hypothèques de l'Asile de Beauport, qui portaient 6 p. c. d'intérêt.

Les Sœurs ont fait un excellent marché ; elles empruntent à la Compagnie d'Assurance "Standard" à 4½ p. c. et 1 p. c. de prime.

M. L. P. Pelletier a-t-il été nommé ministre pour faire les affaires des Sœurs ou celles de la Province ?

Il nous semble qu'il ferait bien mieux d'emprunter dans de bonnes conditions pour notre gouvernement provincial qui en a diablement besoin.

VIVE LA REPUBLIQUE

Quand les hordes stipendiaires
 Embauchées par la trahison
 De leurs bombes incendiaires
 Illuminaient tout l'horizon,
 La France, toujours héroïque,
 Les défiant avec fierté,
 Cria : Vive la République !
 C'est le cri de la Liberté.

Quand la France eût vaincu ces drôles
 Et déjoué leurs attentats,
 Elle aborda tous les grands rôles
 Dédaignés par les potentats,
 Reniant tout pouvoir inique,
 Biffant la féodalité,
 Elle cria : la République,
 C'est l'ère de l'Égalité !

Elle eût à subir des jours sombres ;
 Elle eût plus d'un déchirement ;
 Mais nous savons bien que les ombres
 Ne tachent pas le firmament.
 France ? ta mission biblique.
 Comptera dans l'éternité,
 Car en créant la République.
 Tu créas la Fraternité.

II. R.

14 Juillet 1893

LE GENIE DE LA LANGUE FRANCAISE

On demande souvent ce que c'est que le génie d'une langue, et il est difficile de le dire. Ce mot tient à des idées très composées, il a l'inconvénient des idées abstraites et générales, on craint, en le définissant, de le généraliser encore. Mais afin de mieux rapprocher cette expression de toutes les idées qu'elle embrasse, on peut dire que la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie et l'étendue des mots, leurs filiations, et enfin le nombre et la forme des tournures et des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une langue, et ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier.

Il semble au premier coup d'œil, que les proportions de l'organe vocal étant invariables, elles auraient dû produire partout les mêmes articulations et les mêmes mots, et qu'on ne devrait entendre qu'un seul langage dans l'univers. Mais si les autres proportions du corps humain, non moins invariables, n'ont pas laissé de changer de nation à nation, et si les pieds, les pouces et les coudées d'un peuple ne

sont pas ceux d'un autre, il fallait aussi que l'organe brillant et compliqué de la parole éprouvât de grands changements de peuple en peuple, et souvent de siècle en siècle. La nature qui n'a qu'un modèle pour tous les hommes, n'a pourtant pas confondu tous les visages sous une même physionomie. Ainsi quoiqu'on trouve les mêmes articulations radicales chez des peuples différents, les langues n'en ont pas moins varié comme la scène du monde ; chantantes et voluptueuses dans les beaux climats, âpres et sourdes sous un ciel triste, elles ont constamment suivi la répétition et la fréquence des mêmes sensa-

Après avoir expliqué la diversité des langues par la nature même des choses, et fondé l'union du caractère d'un peuple et du génie de la langue sur l'éternelle alliance de la parole et de la pensée, il est temps d'arriver aux deux peuples qui nous attendent, et qui doivent fermer cette lice des nations ; peuples chez qui tout diffère, climat, langage, gouvernement, vices et vertus ; peu bles voisins et rivaux, qui après avoir disputé trois cents ans, non à qui aurait l'empire, mais à qui existerait, se disputent encore la gloire des lettres et se partagent depuis un siècle les regards de l'univers.

L'Angleterre, sous un ciel nébuleux, et séparée du reste du monde, ne parut qu'un exil aux Romains, tandis que la Gaule, ouverte à tous les peuples, et jouissant du ciel de la Grèce, faisait les délices des Césars. Première différence établie par la nature, et d'où dérive une foule d'autres différences. Ne cherchons pas ce qu'était la nation anglaise, lorsque répandue dans les plus belles provinces de France, adoptant notre langue et nos mœurs, elle n'offrait pas une physionomie distincte, ni dans les temps où, consternée par le despotisme de Guillaume le conquérant ou des Tudor, elle donnait à ses voisins des modèles d'esclavage, mais considérons-la dans son île, rendu à son propre génie, parlant sa propre langue, florissante de ses lois, s'asseyant enfin à son véritable rang en Europe.

Par sa position et par la supériorité de sa marine, elle peut nuire à toutes les nations et les braver sans cesse. Comme elle doit toute sa splendeur à l'Océan qui l'environne, il faut qu'elle l'habite, qu'elle le cultive, qu'elle se l'approprie ; il faut que cet esprit d'inquiétude et d'impatience, auquel elle doit sa liberté, se consume au dedans s'il n'éclate au dehors. Mais quand l'agitation est intérieure, elle peut être fatale au prince, qui, pour lui donner un autre cours, se hâte d'ouvrir ses ports, et les pavillons de l'Espagne, de la France ou la de Hollande, sont bientôt insultés. Son commerce, qui s'est ramifié dans les quatre parties du monde, fait aussi qu'elle peut être blessée de mille manières différentes, et les sujets de guerre ne lui manquent jamais. De sorte qu'à toute l'estime qu'on ne peut refuser à une nation puissante et éclairée, les autres peuples joignent toujours un peu de haine, mêlée de crainte et d'envie.

Mais la France qui a dans son sein une subsistance assurée et des richesses immortelles, agit contre ses intérêts et méconnaît son génie, quand elle se livre à

l'esprit de conquête. Son influence est si grande dans la paix et dans la guerre, que toujours maîtresse de donner l'une ou l'autre, il doit lui sembler doux de tenir dans ses mains la balance des empires, et d'associer le repos de l'Europe au sien. Par sa situation elle tient à tous les États, par sa juste étendue elle touche à ses véritables limites. Il faut donc que la France conserve et qu'elle soit conservée, ce qui la distingue de tous les peuples anciens et modernes. Le commerce des deux mers enrichit ses villes maritimes et vivifie son intérieur, et c'est de ses productions qu'elle alimente son commerce, si bien que tout le monde a besoin de la France, quand l'Angleterre a besoin de tout le monde. Aussi dans les cabinets de l'Europe, c'est plutôt l'Angleterre qui inquiète, c'est plutôt la France qui domine. Sa capitale, enfoncée dans les terres, n'a point eu, comme les villes maritimes, l'affluence des peuples, mais elle a mieux senti et mieux rendu l'influence de son propre génie, le goût de son terroir, l'esprit de son gouvernement. Elle a attiré par ses charmes, plus que par ses richesses, elle n'a pas eu le mélange, mais le choix des nations, les gens d'esprit y ont abondé, et son empire a été celui du goût. Les opinions exagérées du nord et du midi, viennent y prendre une teinte qui plaît à tous.

Il faut donc que la France craigne de détourner, par la guerre, l'heureux penchant de tous les peuples pour elle : quand on règne par l'opinion, a-t-on besoin d'un autre empire ?

Je suppose ici que, si le prince du gouvernement s'affaiblit chez l'une des deux nations, il s'affaiblit aussi dans l'autre, ce qui fera subsister longtemps le parallèle et leur rivalité ; car si l'Angleterre avait tout son ressort, elle serait trop remuante et, la France serait trop à craindre, si elle déployait toute sa force. Il y a pourtant cette observation à faire, que le monde politique peut changer d'attitude, et la France n'y perdrait pas beaucoup. Il n'en est pas ainsi de l'Angleterre, et je ne puis prévoir jusqu'à quel point elle tombera, pour avoir plutôt songé à étendre sa domination que son commerce.

La différence de peuple à peuple n'est pas moins forte d'homme à homme. L'Anglais sec et taciturne joint à l'embaras et à la timidité de l'homme du nord, une impatience, un dégoût de toute chose, qui va souvent jusqu'à celui de la vie ; le Français a une saillie de gaieté qui ne l'abandonne pas, et à quel régime que leurs gouvernements les aient mis l'un et l'autre, ils n'ont jamais perdu cette première empreinte. Le Français cherche le côté plaisant de ce monde, l'Anglais semble toujours assister à un drame, de sorte que ce qu'on a dit du Spartiate et de l'Athénien, se prend ici à la lettre ; on ne gagne pas plus à ennuier un Français qu'à divertir un Anglais. Celui-ci voyage pour voir le Français pour être vu. On n'allait pas beaucoup à Lacédémone, si ce n'est pour étudier son gouvernement, mais le Français visité par toutes les nations, peut se croire dispensé de voyager chez elles, comme d'apprendre leurs langues, puisqu'il retrouve partout la sienne. En Angleterre, les hommes vivent beaucoup entre eux,

aussi les femmes qui n'ont pas quitté le tribunal domestique, ne peuvent entrer dans le tableau de la nation ; mais on ne peindrait les Français que de profil, si on faisait le tableau sans elles, c'est de leurs vices et des nôtres, de la politesse des hommes et de la coquetterie des femmes, qu'est née cette galanterie des deux sexes qui les corrompt tour à tour, et qui donne à la corruption même des formes si brillantes et si aimables. Sans avoir la subtilité qu'on reproche aux peuples du midi, et l'excessive simplicité du nord, la France a la politesse et la grâce ; et non seulement elle a la grâce et la politesse, mais c'est elle qui en fournit les modèles dans les mœurs, dans les manières et dans les parures. Sa mobilité ne donne pas à l'Europe le temps de se lasser d'elle. C'est pour toujours plaire, que le Français change toujours, c'est pour ne pas trop se déplaire à lui-même, que l'Anglais est contraint de changer. On nous reproche l'imprudencence et la fatuité, mais nous en avons tiré plus de parti, que nos ennemis de leur flegme et de leur fierté ; la politesse ramène ceux qu'a choqués la vanité, il n'est point d'accommodement avec l'orgueil. On peut d'ailleurs en appeler au Français de quarante ans, et l'Anglais ne gagne rien aux délais. Il est bien des moments où le Français pourrait payer de sa personne, mais il faudra toujours que l'Anglais paye de son argent ou du crédit de sa nation. Enfin s'il est possible que le Français n'ait acquis tant de grâces et de dégoût qu'aux dépens de ses mœurs, il est encore très possible que l'Anglais ait perdu les siennes, sans acquérir ni le goût ni les grâces.

Quand on compare un peuple du midi à un peuple du nord, on n'a que des extrêmes à rapprocher ; mais la France, sous un ciel tempéré, changeante dans ses manières et ne pouvant se fixer elle-même, parvient pourtant à fixer tous les goûts. Les peuples du nord viennent y chercher et trouver l'homme du midi, et les peuples du midi y cherchent et y trouvent l'homme du nord. *Plas mi Cavalier Français*, c'est le chevalier Français qui me plaît, disait, il y a huit cents ans, ce Frédéric 1er qui avait vu toute l'Europe et qui était notre ennemi. Que devient maintenant le reproche si souvent fait au Français, qu'il n'a pas le caractère de l'Anglais ? Ne voudrait-on pas aussi qu'il parlât la même langue ? La nature en lui donnant la douceur d'un climat, ne pouvait lui donner la rudesse d'un autre ; elle l'a fait l'homme de toutes les nations, et son gouvernement ne s'oppose point au vœu de la nature.

LE MAL D'ECRIRE

Ce pauvre Guy de Maupassant est mort, la plume qui a écrit tant de douces et tendres choses est aujourd'hui séchée, et pourtant savez-vous ce que le pauvre convalescent a demandé, l'autre jour encore à la veille de mourir ? Il a demandé *de quoi écrire* pour jeter sur le papier le plan d'un nouveau roman. *Écrire !* Il voulait encore écrire ! Sa force un peu retrouvée, son énergie, c'est à mettre du noir sur du blanc qu'il

voulait les employer. Et tout de suite, sans trêve ni merci. Il n'avait que trop perdu de temps. L'écriture l'a mené à la folie pourtant ! Et puis après ? il se guérissait de la folie, — il ne voulait pas guérir du mal d'écrire !

Un terrible mal celui-là ; quand il vous tient, il vous tient bien ! Un mal incurable, qui sévit en toute saison, s'attaque aux jeunes comme aux vieux, et fait, à lui seul, plus de victimes que les maux officiellement catalogués tous ensemble !

De temps en temps on signale l'internement d'un écrivain dans quelque maison de santé, — et c'est la tête des meilleurs qui tient le moins sur leurs épaules ! — Si l'intéressé est illustre, si son renom a dépassé les tavernes bohèmes où l'on décerne le génie à bon marché, alors on en parle durant quatre jours ; il est dans toutes les feuilles qui se respectent : c'est une nécrologie avant la lettre — générale. S'il est de moindre réputation, il a droit à quatre lignes, aux nouvelles diverses. Et les uns et les autres restent définitivement oubliés dans leur *in pace*, jusqu'à ce que leur mort — ô ironie ! — rappelle qu'ils existaient encore et les fasse briller d'un dernier éclat comme un flambeau qui s'éteint !

Ces fous de l'écriture, on les enregistre ; chacun d'eux est une unité ; mais les autres ? mais ceux qui meurent lentement, à petit feu, consumés par ce mal-de-misère intellectuelle aussi cruel que l'autre ; ceux à qui le mal d'écrire interdit tout autre labeur, comme s'ils étaient amputés des quatre membres ; les orgueilleux qui veulent s'en faire un pavois ; les simples qui s'y acharnent comme à un gagne-pain plus lucratif, — tous ceux enfin que la gloire dorée sur tranche des arrivés détourne de la tâche pour laquelle ils étaient faits et qui se jettent à corps perdu dans la carrière du génie, où ils n'ont que faire, — en parle-t-on ?

Parle-t-on, entre mille, du bon jeune homme qui s'est cru marqué d'une étoile et s'en est venu, du fin fond de sa province, à la conquête de Paris, n'ayant pour toute arme qu'une plume de fer trempé dans de l'encre de toutes les vertus ? Parle-t-on de ses luttes avec le guignon — ce démon attaché aux pas des jeunes gens en mal d'écriture ? Parle-t-on de ses débâtres qui l'accoude le soir au parapet des ponts à regarder stupidement l'eau qui coule ? A-t-on le temps d'en parler ? A peine s'il a une petite place aux faits divers — lorsqu'on l'a repêché, faisant la planche des noyés à la surface de cette eau où ne chantent pas des sirènes et qui a fini tout de même par le prendre ! Encore ne dit-on pas le mal obscur qui l'a tué. Et pourtant ceux qui restent, prêts à s'engager dans cette voie, ou qui y cheminent sans trop d'entrain, auraient bien besoin qu'on leur montrât où aboutit parfois la route fleurie des belles-lettres !

Le mal d'écrire a ceci de terrible qu'il est séduisant. Rien, avant qu'on n'y ait goûté, ne décèle les souffrances, les tortures qu'il entraîne à sa suite, cortège de sang et de boue, de famine et d'abaissement. Ce mal qui moissonne les raisons, qui fauche les intelligences, apparaît paré de tous les prestiges. C'est un miroir aux alouettes où viennent se prendre tous ceux qui se croient quelque chose !

Ce mal n'a jamais été aussi répandu que maintenant, et il y a à cela bien des raisons. L'une des plus décisives, c'est le trafic des productions de l'esprit, trafic à prix d'or et qui semble des plus faciles, — de loin ! Si cette raison est juste dans toutes les branches de l'art, elle devait fatalement multiplier le nombre des malades du mal d'écrire, qui ont leur mal à portée de la main, comme le morphinomane a sa seringue. En effet, où le peintre doit dépenser toile, couleurs et pinceaux ; où le sculpteur doit acheter glaise, marbre et outils — outre que la peinture et la sculpture exigent quelques études préparatoires au moins ! — celui qui veut écrire n'a pas besoin de tant de façons : 3 sous d'encre, 6 sous de papier écolier : le tour est joué. Il faut peut-être un peu plus pour avoir son fauteuil à l'Académie, mais cela est suffisant pour tirer son coup de pistolet, se faire un nom et forcer les portes d'or — qui sont les portes du coffre-fort du caissier du journal ou chez l'éditeur.

On me dira que le littérateur a besoin aussi, outre l'entre et le papier écolier — de talent ? Oui, certes ! mais de si peu — et quand il se contemple dans son miroir, il s'en croit tellement ! Puis, cela coûte si peu de tenter la fortune ! Et alors il essaie, et, s'il essaie, il est perdu, — car un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire. Or, une minute d'admiration, — fût-ce l'admiration d'un crétin du Valais, — une seule minute efface le souvenir des affronts subis et entête dans leur mal ceux qui ne demandaient pas mieux déjà que de n'en pas guérir.

Aujourd'hui la jeunesse n'est guère amoureuse de la femme ; elle est amoureuse de la muse. Cette jeunesse, qui ne brille pas par son désintéressement, voit peut-être dans la muse un moyen plus rapide de parvenir à ce qu'elle projette : honneurs ou argent. Moyen qu'elle croit à coup sûr exempt de bassesses !

Quant à l'homme plus rassis, lui, il n'est pas plus sage ; s'il est mécontent de son sort, c'est assez fréquemment aux lettres qu'il demande de lui donner sa revanche. Le professeur sans chaire, le prêtre défrôqué, le financier chassé du temple essaient de s'y refaire une virginité. Les belles-lettres sont un baignoire où l'on rencontre des spécimens de toutes les classes de la société. Et c'est le paradis que ceux qui sont là sont venus chercher !

Une autre raison encore de la fréquence du mal d'écrire, c'est l'auréole de gloire ou de gloriole au front de quelques élus. Pas un de ceux qui mettent la main à la plume qui ne se voie déjà ainsi nimbé. Sans compter que le nimbe va rarement sans un gousset bien garni. Combien sont-ils ceux qui ont choisi le métier des lettres comme plus lucratif, et plus relevé en même temps, que l'épicerie ou la droguerie, par exemple ? On en compterait d'ici jusqu'à demain ! Ceux-là aussi ne sont-ils pas des victimes du mal d'écrire, — chaque fois qu'ils végètent ici quand ils auraient pu vivre là ?

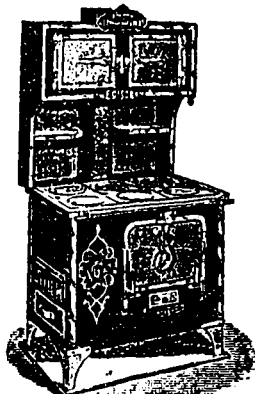
JACQUES NARGAUD.

L'Union Sardinière a fait bénir sa fabrique à Rimouski.

Il y a deux mois environ M. Joncas s'était permis de débaptiser les sardines.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS

MEDAILLE D'ARGENT



Conteneur 1876.

DE LA PUISSANCE

Et Poales de Cuisine en Acier et Fer Battu

G. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE,

NAPOLEON THOMPSON, - Proprietaire-Editeur.

BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada)

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, " "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francais d'Amerique.



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique

Harpes à ventilo et réparations de toutes sortes
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL,

CANADA - REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREULT,

Directeur-Gerant.

312 rue Craig,

Boite Postale 324.

Téléphone 6826

MORTON, PHILLIPS & CO.

PARTIE RS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies et est munie de tous les accents necessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

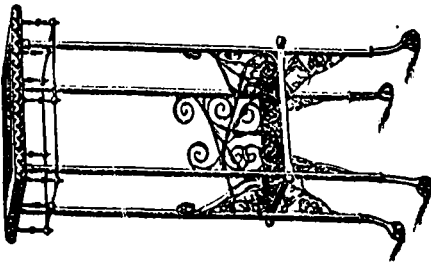
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

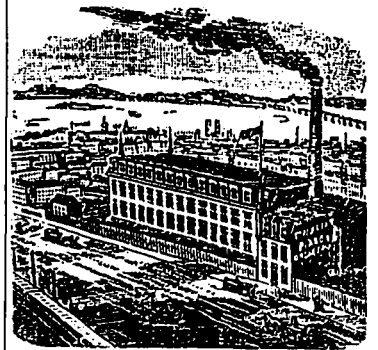
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de meub-
les de toutes sortes à des prix
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,

MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,088,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,428.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,520.33
Diminution sur 1891.....	10,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président

